



RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1173-2026

CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 531 110 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES À L'INTERSECTION DE LA RUE DU GALET, DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE ET DE LA RUE SHEFFORD

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement et de procéder à des travaux d'infrastructures à l'intersection de la rue du Galet, de la route Pierre-Laporte et de la rue Shefford;

ATTENDU QUE les travaux visent l'ajout de nouveaux feux de circulation;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas en main les fonds nécessaires pour acquitter la somme afférente à ces travaux et qu'il y a lieu d'emprunter pour se les procurer;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 juillet 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la *Loi*, à savoir :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à effectuer ou faire effectuer les travaux d'infrastructures à l'intersection de la rue du Galet, de la route Pierre-Laporte et de la rue Shefford. Les travaux visent l'ajout de nouveaux feux de circulation.

ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **3 531 110 \$** pour les fins du présent règlement. Le tout tel qu'il appert au bordereau d'estimation budgétaire préparé par monsieur Simon Daigle, ingénieur, chargé de projets – division génie, Direction de la gestion des actifs et des grands projets, en date du 2 juillet 2026, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme **annexe « A »**.

Règlements de la Ville de Bromont



ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **3 197 037,11 \$** sur une période de **25 ans** et une somme de **334 072,89 \$** sur une période de **20 ans**, pour un total de **3 531 110 \$**. Le tout tel qu'il apparaît de l'attestation de la durée de vie des infrastructures préparée par monsieur Steve Médou, ingénieur et directeur de la Direction de la gestion des actifs et des grands projets, en date du 2 juillet 2026, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme **annexe « B »**.

ARTICLE 5.

Pour pourvoir à **trente pour cent (30 %)** des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation illustré en jaune au plan joint en **annexe « C »** du présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie des immeubles visés, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Pour pourvoir à **soixante-dix pour cent (70 %)** des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur l'ensemble du territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

ARTICLE 7.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 9.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Annexe « A » - Bordereau d'estimation budgétaire

Annexe « B » - Attestation de la durée de vie des infrastructures

Annexe « C » - Plan illustrant les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation de l'article 5 (secteur)

MICHELLE CHAMPAGNE
MAIRESSE

MARIE-PIER THERRIEN
GREFFIÈRE ADJOINTE



ANNEXE A
Bordereau d'estimation budgétaire

ANNEXE A
Travaux de construction de feux de circulation à l'intersection de la rue du Galet, de la route
Pierre-Laporte et de la rue Shefford

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
1,0	Civil				
1,1	Organisation de chantier	1	forfait	150 000,00 \$	150 000,00 \$
1,2	Inspection télévisée des lieux avant les travaux	1	forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
1,3	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les travaux	1	forfait	150 000,00 \$	150 000,00 \$
1,4	Nettoyage des rues				
1.4.1	Balai mécanique	12	heure	150,00 \$	1 800,00 \$
1.4.2	Camion citerne	12	heure	150,00 \$	1 800,00 \$
1,5	Abaissement de la nappe phréatique	1	forfait	8 000,00 \$	8 000,00 \$
1,6	Bâtardeau et pompage	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1,7	Barrière à sédiment	200	m.lin.	30,00 \$	6 000,00 \$
1,8	Protection des réseaux techniques urbains	1	forfait	8 000,00 \$	8 000,00 \$
	Sous-total Organisation de chantier				337 100,00 \$
2,0	Démolition des ouvrages existants				
2,1	Démolition et disposition de l'existant				
2.1.1	Démolition du pavage existant (excluant planage)	2920	m. ca.	20,00 \$	58 400,00 \$
2.1.2	Gravier à enlever et à disposer	1100	m. ca.	10,00 \$	11 000,00 \$
2.1.3	Bordures à enlever et à disposer	28	m.lin.	35,00 \$	980,00 \$
2.1.4	Ponceau 600mm à enlever et à disposer	25	mètre	50,00 \$	1 250,00 \$
	Sous-total Démolition des ouvrages existants				71 630,00 \$
3,0	Excavation et remblayage				
3,1	Abattage d'arbres et essouchement	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
3,2	Excavation du matériel d'infrastructure, entreposage, mise en forme et mise en place du matériel et disposition hors site des matériaux contaminés	4020	m. ca.	20,00 \$	80 400,00 \$
3,3	Surplus pour disposition des matériaux contaminés (provision)				
3.3.1	Soils de type A-B	1000	t.m.	50,00 \$	50 000,00 \$
3.3.2	Soils de type B-C	500	t.m.	75,00 \$	37 500,00 \$
3,4	Matériau d'emprunt classe A en remblai de masse pour remplacement des sols contaminés ou matériaux instables (provision)	1500	t.m.	25,00 \$	37 500,00 \$
3,5	Échantillonnage et analyse des sols (provision)				
3.5.1	Analyses chimiques des matériaux granulaires à disposer (Métaux, C10-C50, HAP et COSV)	8	unité	750,00 \$	6 000,00 \$
3.5.2	Analyses chimiques des sols excavés à disposer (Métaux, C10-C50, HAP)	8	unité	750,00 \$	6 000,00 \$
	Sous-total Excavations et remblayage				227 400,00 \$
4,0	Drainage				
4,1	Nettoyage, reprofilage et creusage de fossé				
4.1.1	Reprofilage/déplacement de fossé	670	m.lin.	50,00 \$	33 500,00 \$
4,2	Ponceau				
4.2.1	525mm en PEHD, avec buses intégrées	8	m.lin.	750,00 \$	6 000,00 \$
4.2.2	525mm en PEHD, avec buses intégrées	6	m.lin.	750,00 \$	4 500,00 \$
4.2.3	600mm en PEHD, avec buses intégrées	60	m.lin.	850,00 \$	51 000,00 \$
4,3	Empierrement				
4.3.1	100-200mm fracturée, 300mm d'épaisseur, incluant géotextile de rôle protection	140	m. ca.	75,00 \$	10 500,00 \$
	Sous-total Drainage				105 500,00 \$
5,0	Voirie				
5,1	Planage pavage existant sur 50mm d'épaisseur	2050	m. ca.	10,00 \$	20 500,00 \$
5,2	Géotextile				
5.2.1	De rôle de séparation de grade S1-F2	3500	m.ca.	5,00 \$	17 500,00 \$
5,3	Structure de chaussée				
5.3.1	Route Pierre-Laporte				
5.3.1	Sous-fondation, MG112, 475mm d'épaisseur	3700	t.m.	20,00 \$	74 000,00 \$
5.3.2	Fondation supérieure, MG20, 250mm d'épaisseur	1950	t.m.	30,00 \$	58 500,00 \$
5.3.3	Route du Galet				
5.3.3	Sous-fondation, MG112, 475mm d'épaisseur	175	t.m.	20,00 \$	3 500,00 \$
5.3.4	Fondation supérieure, MG20, 250mm d'épaisseur	100	t.m.	30,00 \$	3 000,00 \$
5.3.5	Rue Shefford				
5.3.5	Sous-fondation, MG112, 400mm d'épaisseur	175	t.m.	20,00 \$	3 500,00 \$
5.3.6	Fondation supérieure, MG20, 250mm d'épaisseur	250	t.m.	30,00 \$	7 500,00 \$

Règlements de la Ville de Bromont

INITIALES-DU-MAIRE
INITIALES-DU-GREFFIER

	Piste cyclable				
5.3.7	Fondation supérieure, MG20, 300mm d'épaisseur	400	t.m.	30,00 \$	12 000,00 \$
5.4	Accotement				
5.4.1	MG20B, 150mm d'épaisseur	500	t.m.	30,00 \$	15 000,00 \$
5.5	Éléments de béton				
5.5.1	Revêtement de protection	920	m. ca.	190,00 \$	174 800,00 \$
5.5.2	Musoir en béton	4	unité	2 000,00 \$	8 000,00 \$
5.5.3	Bordure de béton	800	m.lin.	175,00 \$	140 000,00 \$
5.6	Préparation avant pavage				
5.6.1	Chaussée	5525	m. ca.	10,00 \$	55 250,00 \$
5.6.2	Piste cyclable	400	m. ca.	5,00 \$	2 000,00 \$
5.7	Abat poussière (0.8 litre/m. ca)	5925	m. ca.	0,55 \$	3 258,75 \$
5.8	Enrobé bitumineux				
	Route Pierre-Laporte				
5.8.1	Couche de base, GB-20, PH 58H-34, 105mm d'épaisseur	820	t.m.	160,00 \$	131 200,00 \$
5.8.2	Couche de roulement, ESG-10, PG 58E-34, 50mm	540	t.m.	170,00 \$	91 800,00 \$
	Route du Galet				
5.8.3	Couche de base, ESG-14, PG 58H-34, 80mm d'épaisseur	25	t.m.	160,00 \$	4 000,00 \$
5.8.4	Couche de roulement, ESG-10, PG 58H-34, 40mm	15	t.m.	170,00 \$	2 550,00 \$
	Route Shefford				
5.8.5	Couche de base, ESG-14, PG 58H-34, 80mm d'épaisseur	50	t.m.	160,00 \$	8 000,00 \$
5.8.6	Couche de roulement, ESG-10, PG 58H-34, 50mm	135	t.m.	170,00 \$	22 950,00 \$
5.9	Marquage de chaussée				
5.9.1	Pour couche de surface (à base époxydique), longue durée	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
5.10	Réinstallation et nouveaux panneaux de signalisation	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
5.11	Structure de PVAA	2	unité	30 000,00 \$	60 000,00 \$
	Sous-total Voirie				938 808,75 \$
6.0	Réfection et aménagement paysager				
6.1	Engazonnement				
6.1.1	Ensemencement hydraulique H-1 incluant 50mm de terre végétale	4000	m. ca.	15,00 \$	60 000,00 \$
	Sous-total Réfection et aménagement paysager				60 000,00 \$
	Électrotechnique				
7.0	Feux de circulation - Travaux souterrains				
7.1	Massif de fondation pour coffret MC-2	1	unité	6 090,00 \$	6 090,00 \$
7.2	Massif de fondation pour signaux lumineux MF-2	7	unité	7 800,00 \$	54 600,00 \$
7.3	Excavation 2e classe et remblayage de tranchées pour électrotechnique, 1500mm de profondeur	720	m.lin.	95,00 \$	68 400,00 \$
7.4	Boucle de détection préfabriquée: 1.8mx1.8m, câble de 25m	22	unité	3 025,00 \$	66 550,00 \$
7.5	Boîte de tirage	6	unité	1 600,00 \$	9 600,00 \$
7.6	Gaine, installée par excavation, 150mm en PVC	115	m.lin.	125,00 \$	14 375,00 \$
7.7	Conduit rigide en PVC, 53mm	670	m.lin.	20,50 \$	13 735,00 \$
7.8	Conduit rigide en PVC, 27mm	165	m.lin.	17,00 \$	2 805,00 \$
	Sous-total Feux de circulation - Travaux souterrains				236 155,00 \$
8.0	Travaux Feux de circulation - hors-sol				
8.1	Fût type pour feux de circulation F1, 4.5m - Aluminium	5	unité	2 800,00 \$	14 000,00 \$
8.2	Fût type pour feux de circulation F1, 5.5m - Aluminium	2	unité	2 950,00 \$	5 900,00 \$
8.3	Caisson de service électrique CS-ÉL	7	unité	1 750,00 \$	12 250,00 \$
8.4	Potence pour feu de circulation F1, droite en aluminium, 0.3m	2	unité	1 070,00 \$	2 140,00 \$
8.5	Potence pour feu de circulation F1, rayon en aluminium, 2.0m	2	unité	1 600,00 \$	3 200,00 \$
8.6	Potence pour feu de circulation F1, rayon en aluminium, 4.0m	6	unité	1 850,00 \$	11 100,00 \$
8.7	Unité de feux de circulation, horizontale 4 sections	6	unité	2 890,00 \$	17 340,00 \$
8.8	Unité de feux de circulation, horizontale 5 sections	4	unité	3 290,00 \$	13 160,00 \$
8.9	Unité de feux de circulation, à décompte numérique pour piétons	4	unité	1 785,00 \$	7 140,00 \$
8.10	Bouton poussoir/Détecteur lumineux	3	unité	980,00 \$	2 940,00 \$
8.11	Câbles et conducteurs pour intersection	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
8.12	Câbles, monoconducteur RWU90, calibre 6 pour PVAA	1570	m.lin.	6,80 \$	10 676,00 \$
8.13	Coffret de distribution et de contrôle pour feux de circulation	1	forfait	47 050,00 \$	47 050,00 \$
8.14	Coffret de relèvement sur massif, type CRM	1	forfait	49 500,00 \$	49 500,00 \$
8.15	Vérifications électriques, programmation et mise en service	1	forfait	7 400,00 \$	7 400,00 \$
	Sous-total Travaux Feux de circulation hors-sol				218 796,00 \$
9.0	Éclairage routier - Travaux souterrains				
9.1	Lampadaire et massif de fondation ME-1 à démolir	12	unité	4 000,00 \$	48 000,00 \$
9.2	Massif de fondation pour éclairage ME-1, fourni et installé	1	unité	7 150,00 \$	7 150,00 \$
9.3	Massif de fondation pour éclairage ME-2, fourni et installé	16	unité	7 800,00 \$	124 800,00 \$
9.4	Excavation 2e classe et remblayage de tranchées pour électrotechnique,	615	m.lin.	75,00 \$	46 125,00 \$
9.5	Gaine, installée par excavation, 150mm en PVC	75	m.lin.	125,00 \$	9 375,00 \$
9.6	Conduit rigide en PVC, 53mm	615	m.lin.	19,00 \$	11 685,00 \$
	Sous-total Éclairage routier - Travaux souterrains				247 135,00 \$

Règlements de la Ville de Bromont



10,0	Éclairage routier - Travaux hors-sol				
10,1	Maintien en fonction de l'éclairage durant les travaux	1	forfait	13 750,00 \$	13 750,00 \$
10,2	Fût pour éclairage routier type E1, 10.0m - Aluminium, C.B. 368mm, fournis et installé	14	unité	4 820,00 \$	67 480,00 \$
10,3	Caisson de sécurité CS - Aluminium, C.B. 368mm, fournis et installé	14	unité	875,00 \$	12 250,00 \$
10,4	Potence pour éclairage routier E1, à rayon en aluminium, 3.0m, fournis et installé	24	unité	900,00 \$	21 600,00 \$
10,5	Unité d'éclairage lumineaire DEL	24	unité	2 500,00 \$	60 000,00 \$
10,6	Lampadaire à déplacer	2	unité	4 000,00 \$	8 000,00 \$
10,7	Point d'alimentation et de distribution à déplacer	1	unité	4 750,00 \$	4 750,00 \$
10,8	Câble, monoconducteur RWU-90, calibre 6	2990	m.lin.	6,80 \$	20 332,00 \$
10,9	Dispositif antivol, injection de mousse polyuréthane	16	unité	475,00 \$	7 600,00 \$
10,10	Ajout d'un circuit au coffret d'éclairage pour le raccordement du feu de circulation	1	forfait	3 500,00 \$	3 500,00 \$
	Sous-total Éclairage routier - Travaux hors-sol				219 262,00 \$
	Sous-total travaux (Civil et Électrotechnique)				2 661 786,75 \$
11,0	Imprévus (10%)				266 178,68 \$
12,0	Frais incidents (surveillance de chantier et laboratoire)				275 236,69 \$
	Sous-total				3 203 202,12 \$
			TPS	5%	160 160,11 \$
			TVQ	9,975%	319 519,41 \$
					3 682 881,63 \$
			Rist. TPS	100%	(160 160,11) \$
			Rist. TVQ	50%	(159 759,71) \$
			Sous-total taxe nette :		3 362 961,82 \$
13,0	Frais de financement			5%	168 148,09 \$
	Préparé et approuvé par:			Total	3 531 109,91 \$
					
	Simon Daigle, ing				
	Chargé de projet, Génie et grands projets				
	Signé à Bromont, le 2 juillet 2026				
			Moins : arrondissement du montant		0,09 \$
			Total :		3 531 110,00 \$



ANNEXE B
Attestation de la durée de vie des infrastructures

ANNEXE B
ATTESTATION DE LA DURÉE DE VIE DES INFRASTRUCTURES QUI SONT PRÉVUES ET QUI SERONT RÉALISÉES DANS LE CADRE
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1173-2026 CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 531 110 \$ POUR LES TRAVAUX DE
FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA RUE GALET, DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE ET DE LA RUE SHEFFORD
PRÉPARÉ ET VALIDÉ EN DATE DU 2 JUILLET 2026

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total (25 ans) calculé c=a x b	Montant total (20 ans) calculé c=a x b
Civil						
1,0	Organisation de chantier					
1.1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	150 000,00 \$	150 000,00 \$	- \$
1.2	Inspection télévisée des lieux avant les travaux	1	forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$	- \$
1.3	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les travaux	1	forfait	150 000,00 \$	150 000,00 \$	- \$
1.4	Nettoyage des rues					
1.4.1	Balai mécanique	12	heure	150,00 \$	1 800,00 \$	- \$
1.4.2	Camion citerne	12	heure	150,00 \$	1 800,00 \$	- \$
1.5	Abaissement de la nappe phréatique	1	forfait	8 000,00 \$	8 000,00 \$	- \$
1.6	Bâtardeau et pompage	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$	- \$
1.7	Barrière à sédiment	200	m.lin.	30,00 \$	6 000,00 \$	- \$
1.8	Protection des réseaux techniques urbains	1	forfait	8 000,00 \$	8 000,00 \$	- \$
	Sous-total Organisation de chantier				337 100,00 \$	- \$
2,0	Démolition des ouvrages existants					
2.1	Démolition et disposition de l'existant					
2.1.1	Démolition du pavage existant (excluant planage)	2920	m. ca.	20,00 \$	58 400,00 \$	- \$
2.1.2	Gravier à enlever et à disposer	1100	m. ca.	10,00 \$	11 000,00 \$	- \$
2.1.3	Bordures à enlever et à disposer	28	m.lin.	35,00 \$	980,00 \$	- \$
2.1.4	Ponceau 600mm à enlever et à disposer	25	mètre	50,00 \$	1 250,00 \$	- \$
	Sous-total Démolition des ouvrages existants				71 630,00 \$	- \$
3,0	Excavation et remblayage					
3.1	Abattage d'arbres et esouchement	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$	- \$
3.2	Excavation du matériel d'infrastructure, entreposage, mise en forme et mise en place du matériel et disposition hors site des matériaux contaminés	4020	m. ca.	20,00 \$	80 400,00 \$	- \$
3.3	Surplus pour disposition des matériaux contaminés (provision)					
3.3.1	Sols de type A-B	1000	t.m.	50,00 \$	50 000,00 \$	- \$
3.3.2	Sols de type B-C	500	t.m.	75,00 \$	37 500,00 \$	- \$
3.4	Matériau d'emprunt classe A en remblai de masse pour remplacement des sols contaminés ou matériaux instables (provision)	1500	t.m.	25,00 \$	37 500,00 \$	- \$
3.5	Échantillonnage et analyse des sols (provision)					
3.5.1	Analyses chimiques des matériaux granulaires à disposer (Métaux, C10-C50, HAP et COSV)	8	unité	750,00 \$	6 000,00 \$	- \$
3.5.2	Analyses chimiques des sols excavés à disposer (Métaux, C10-C50, HAP)	8	unité	750,00 \$	6 000,00 \$	- \$
	Sous-total Excavations et remblayage				227 400,00 \$	- \$
4,0	Drainage					
4.1	Nettoyage, reprofilage et creusage de fossé					
4.1.1	Reprofilage/déplacement de fossé	670	m.lin.	50,00 \$	33 500,00 \$	- \$
4.2	Ponceau					
4.2.1	525mm en PEHD, avec buses intégrées	8	m.lin.	750,00 \$	6 000,00 \$	- \$
4.2.2	525mm en PEHD, avec buses intégrées	6	m.lin.	750,00 \$	4 500,00 \$	- \$
4.2.3	600mm en PEHD, avec buses intégrées	60	m.lin.	850,00 \$	51 000,00 \$	- \$
4.3	Empierrement					
4.3.1	100-200mm fracturée, 300mm d'épaisseur, incluant géotextile de robe protection	140	m. ca.	75,00 \$	10 500,00 \$	- \$
	Sous-total Drainage				105 500,00 \$	- \$
5,0	Voie					
5.1	Planage pavage existant sur 50mm d'épaisseur	2050	m. ca.	10,00 \$	20 500,00 \$	- \$
5.2	Géotextile					
5.2.1	De rôle de séparation de grade S1-F2	3500	m.ca.	5,00 \$	17 500,00 \$	- \$
5.3	Structure de chaussée					
5.3.1	Route Pierre-Laporte					
5.3.1	Sous-fondation, MG112, 475mm d'épaisseur	3700	t.m.	20,00 \$	74 000,00 \$	- \$
5.3.2	Fondation supérieure, MG20, 250mm d'épaisseur	1950	t.m.	30,00 \$	58 500,00 \$	- \$
5.3.3	Rue du Galet					
5.3.3	Sous-fondation, MG112, 475mm d'épaisseur	175	t.m.	20,00 \$	3 500,00 \$	- \$
5.3.4	Fondation supérieure, MG20, 250mm d'épaisseur	100	t.m.	30,00 \$	3 000,00 \$	- \$
5.3.5	Rue Shefford					
5.3.5	Sous-fondation, MG112, 400mm d'épaisseur	175	t.m.	20,00 \$	3 500,00 \$	- \$
5.3.6	Fondation supérieure, MG20, 250mm d'épaisseur	250	t.m.	30,00 \$	7 500,00 \$	- \$
5.3.7	Piste cyclable					
5.3.7	Fondation supérieure, MG20, 300mm d'épaisseur	400	t.m.	30,00 \$	12 000,00 \$	- \$
5.4	Accotement					
5.4.1	MG20B, 150mm d'épaisseur	500	t.m.	30,00 \$	15 000,00 \$	- \$
5.5	Éléments de béton					
5.5.1	Revêtement de protection	920	m. ca.	190,00 \$	174 800,00 \$	- \$
5.5.2	Murs en béton	4	unité	2 000,00 \$	8 000,00 \$	- \$
5.5.3	Bordure de béton	800	m.lin.	175,00 \$	140 000,00 \$	- \$
5.6	Préparation avant pavage					
5.6.1	Chaussée	5525	m. ca.	10,00 \$	55 250,00 \$	- \$
5.6.2	Piste cyclable	400	m. ca.	5,00 \$	2 000,00 \$	- \$
5.7	Abat poussière (0,8 litre/m. ca)	5925	m. ca.	0,55 \$	3 258,75 \$	- \$

Règlements de la Ville de Bromont

INITIALES-DU-MAIRE
INITIALES-DU-GREFFIER

5,8	Enrobé bitumineux						
	Route Pierre-Laporte						
5.8.1	Couche de base, GB-20, PH 58H-34, 105mm d'épaisseur	820	Lm.	160,00 \$	- \$	131 200,00 \$	
5.8.2	Couche de roulement, ESG-10, PG 58E-34, 50mm	540	Lm.	170,00 \$	- \$	91 800,00 \$	
	Route du Galet						
5.8.3	Couche de base, ESG-14, PG 58H-34, 80mm d'épaisseur	25	Lm.	160,00 \$	- \$	4 000,00 \$	
5.8.4	Couche de roulement, ESG-10, PG 58H-34, 40mm	15	Lm.	170,00 \$	- \$	2 550,00 \$	
	Route Shefford						
5.8.5	Couche de base, ESG-14, PG 58H-34, 80mm d'épaisseur	50	Lm.	160,00 \$	- \$	8 000,00 \$	
5.8.6	Couche de roulement, ESG-10, PG 58H-34, 50mm	135	Lm.	170,00 \$	- \$	22 950,00 \$	
5,9	Marquage de chaussée						
5.9.1	Pour couche de surface (à base époxydique), longue durée	1	forfait	15 000,00 \$	- \$	15 000,00 \$	
5,10	Réinstallation et nouveaux panneaux de signalisation	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$	- \$	
5,11	Structure de PVAA	2	unité	30 000,00 \$	60 000,00 \$	- \$	
	Sous-total Voirie				663 308,75 \$	275 600,00 \$	
6,0	Réfection et aménagement paysager						
6,1	Engazonnement						
6.1.1	Ensemencement hydraulique H-1 incluant 50mm de terre végétale	4000	m. ca.	15,00 \$	60 000,00 \$	- \$	
	Sous-total Réfection et aménagement paysager				60 000,00 \$	- \$	
	Électrotechnique						
7,0	Feux de circulation - Travaux souterrains						
7,1	Massif de fondation pour coffret MC-2	1	unité	6 090,00 \$	6 090,00 \$	- \$	
7,2	Massif de fondation pour signaux lumineux MF-2	7	unité	7 800,00 \$	54 600,00 \$	- \$	
7,3	Excavation 2e classe et remblayage de tranchées pour électrotechnique, 1500mm de profondeur	720	m.lin.	95,00 \$	68 400,00 \$	- \$	
7,4	Boucle de détection préfabriquée: 1.8mx1.8m, câble de 25m	22	unité	3 025,00 \$	66 550,00 \$	- \$	
7,5	Boîte de tirage	6	unité	1 600,00 \$	9 600,00 \$	- \$	
7,6	Gaine, installée par excavation, 150mm en PVC	115	m.lin.	125,00 \$	14 375,00 \$	- \$	
7,7	Conduit rigide en PVC, 53mm	670	m.lin.	20,50 \$	13 735,00 \$	- \$	
7,8	Conduit rigide en PVC, 27mm	165	m.lin.	17,00 \$	2 805,00 \$	- \$	
	Sous-total Feux de circulation - Travaux souterrains				236 155,00 \$	- \$	
8,0	Travaux Feux de circulation - hors-sol						
8,1	Fût type pour feux de circulation F1, 4.5m - Aluminium	5	unité	2 800,00 \$	14 000,00 \$	- \$	
8,2	Fût type pour feux de circulation F1, 5.5m - Aluminium	2	unité	2 950,00 \$	5 900,00 \$	- \$	
8,3	Caisson de service électrique CS-EL	7	unité	1 750,00 \$	12 250,00 \$	- \$	
8,4	Potence pour feu de circulation F1, droite en aluminium, 0.3m	2	unité	1 070,00 \$	2 140,00 \$	- \$	
8,5	Potence pour feu de circulation F1, rayon en aluminium, 2.0m	2	unité	1 600,00 \$	3 200,00 \$	- \$	
8,6	Potence pour feu de circulation F1, rayon en aluminium, 4.0m	6	unité	1 850,00 \$	11 100,00 \$	- \$	
8,7	Unité de feux de circulation, horizontale 4 sections	6	unité	2 890,00 \$	17 340,00 \$	- \$	
8,8	Unité de feux de circulation, horizontale 5 sections	4	unité	3 290,00 \$	13 160,00 \$	- \$	
8,9	Unité de feux de circulation, à décompte numérique pour piétons	4	unité	1 785,00 \$	7 140,00 \$	- \$	
8,10	Bouton poussoir/Détecteur lumineux	3	unité	980,00 \$	2 940,00 \$	- \$	
8,11	Câbles et conducteurs pour intersection	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$	- \$	
8,12	Câbles, monoconducteur RWU90, calibre 6 pour PVAA	1570	m.lin.	6,80 \$	10 676,00 \$	- \$	
8,13	Coffret de distribution et de contrôle pour feux de circulation	1	forfait	47 050,00 \$	47 050,00 \$	- \$	
8,14	Coffret de relève sur massif, type CRM	1	forfait	49 500,00 \$	49 500,00 \$	- \$	
8,15	Vérifications électriques, programmation et mise en service	1	forfait	7 400,00 \$	7 400,00 \$	- \$	
	Sous-total Travaux Feux de circulation hors-sol				218 796,00 \$	- \$	
9,0	Éclairage routier - Travaux souterrains						
9,1	Lampadaire et massif de fondation ME-1 à démolir	12	unité	4 000,00 \$	48 000,00 \$	- \$	
9,2	Massif de fondation pour éclairage ME-1, fourni et installé	1	unité	7 150,00 \$	7 150,00 \$	- \$	
9,3	Massif de fondation pour éclairage ME-2, fourni et installé	16	unité	7 800,00 \$	124 800,00 \$	- \$	
9,4	Excavation 2e classe et remblayage de tranchées pour électrotechnique,	615	m.lin.	75,00 \$	46 125,00 \$	- \$	
9,5	Gaine, installée par excavation, 150mm en PVC	75	m.lin.	125,00 \$	9 375,00 \$	- \$	
9,6	Conduit rigide en PVC, 53mm	615	m.lin.	19,00 \$	11 685,00 \$	- \$	
	Sous-total Éclairage routier - Travaux souterrains				247 135,00 \$	- \$	

Règlements de la Ville de Bromont



10,0	Éclairage routier - Travaux hors-sol						
10,1	Maintien en fonction de l'éclairage durant les travaux	1	forfait	13 750,00 \$	13 750,00 \$	- \$	
10,2	Fût pour éclairage routier type E1, 10.0m - Aluminium, C.B. 368mm, fournis et installé	14	unité	4 820,00 \$	67 480,00 \$	- \$	
10,3	Caisson de sécurité CS - Aluminium, C.B. 368mm, fournis et installé	14	unité	875,00 \$	12 250,00 \$	- \$	
10,4	Potence pour éclairage routier E1, à rayon en aluminium, 3.0m, fournis et installé	24	unité	900,00 \$	21 600,00 \$	- \$	
10,5	Unité d'éclairage lumineaire DEL	24	unité	2 500,00 \$	60 000,00 \$	- \$	
10,6	Lampadaire à déplacer	2	unité	4 000,00 \$	8 000,00 \$	- \$	
10,7	Point d'alimentation et de distribution à déplacer	1	unité	4 750,00 \$	4 750,00 \$	- \$	
10,8	Câble, monoconducteur RWU-90, calibre 6	2990	m.lin.	6,80 \$	20 332,00 \$	- \$	
10,9	Dispositif antivol, injection de mousse polyuréthane	16	unité	475,00 \$	7 600,00 \$	- \$	
10,10	Ajout d'un circuit au coffret d'éclairage pour le raccordement du feu de circulation	1	forfait	3 500,00 \$	3 500,00 \$	- \$	
	Sous-total Éclairage routier - Travaux hors-sol				219 262,00 \$	- \$	
	Sous-total travaux (Civil et Électrotechnique)				2 386 286,75 \$	275 500,00 \$	
11,0	Imprévus (10%)				238 628,68 \$	27 550,00 \$	
12,0	Frais incidents (surveillance de chantier et laboratoire)				275 236,69 \$	- \$	
	Sous-total				2 900 152,12 \$	303 050,00 \$	
			TPS	5%	145 007,61 \$	15 152,50 \$	
			TVQ	9,975%	289 290,17 \$	30 229,24 \$	
					3 334 449,89 \$	348 431,74 \$	
			Rist. TPS	100%	(145 007,61) \$	(15 152,50) \$	
			Rist. TVQ	50%	(144 645,09) \$	(15 114,62) \$	
			Sous-total taxe nette :		3 044 797,20 \$	318 164,62 \$	
13,0	Frais de financement			5%	152 239,86 \$	15 908,23 \$	
			Total		3 197 037,06 \$	334 072,85 \$	
			Moins : arrondissement du montant		0,05 \$	0,04 \$	
			Total (20 ans et 25 ans) :		3 531 110,00 \$		

Je, soussigné, Steve Médou, ingénieur dûment inscrit au tableau de l'ordre des ingénieurs du Québec, atteste et certifie, par la présente que la durée de vie des infrastructures municipales ci-devant décrites est réaliste et conforme aux données techniques connues et établies.

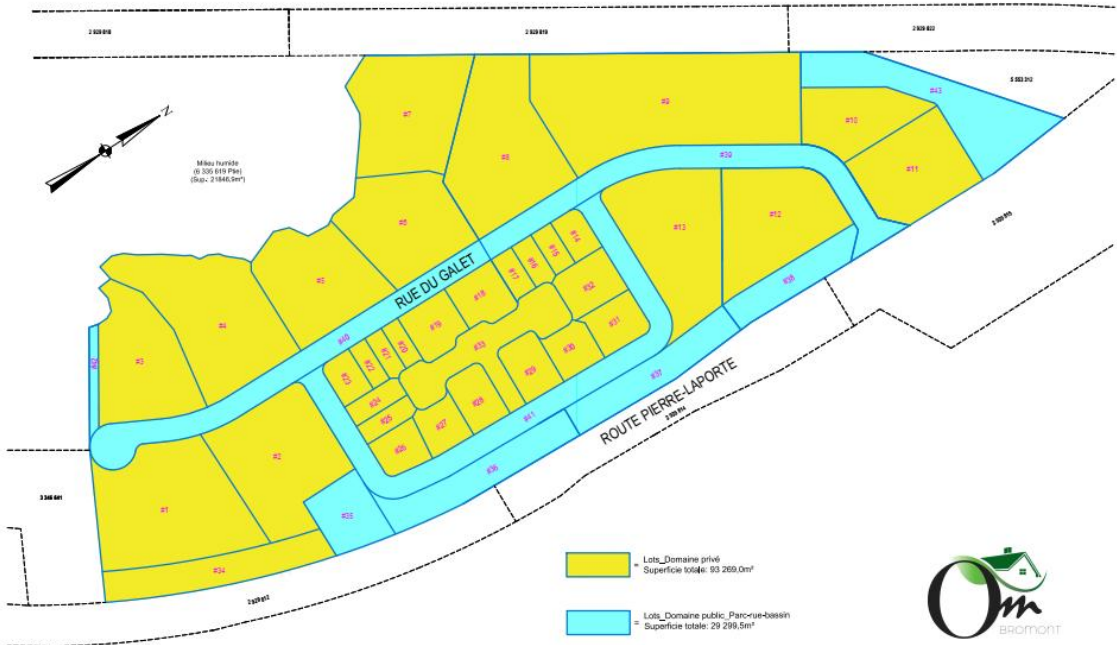
Bromont, ce 2e jour du mois de juillet 2026.

Steve Médou, ing. M. ing.
Directeur de la gestion des actifs et des grands projets

Numéro de membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec: 130738

ANNEXE C

Plan illustrant les immeubles imposables
situés dans le bassin de taxation de l’article 5 (secteur)





CERTIFICAT DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT 1173-2026

CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 531 110 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES À L'INTERSECTION DE LA RUE DU GALET, DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE ET DE LA RUE SHEFFORD

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement :..... 6 juillet 2026

Adoption du règlement :3 août 2026

Avis public annonçant la procédure :4 août 2026

Approbation des personnes habiles à voter : 21 et 22 août 2026

Approbation du MAMH : 2026

Avis public : 2026

Entrée en vigueur : 2026

MICHELLE CHAMPAGNE
MAIRESSE

MARIE-PIER THERRIEN
GREFFIÈRE ADJOINTE